

Fiche de données de sécurité  
selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **Chryso®Rocasol Plus**

UFI: 3MSX-50QM-X00H-F111

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Adjuvant pour béton et mortier

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

CHRYSO SAS.  
7 rue de l'Europe. 45300.  
SERMAISES DU LOIRET.  
France

Tel: +(33) 2 38 34 58 00

Fax: +(33) 2 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: [fds.chryso@chryso.com](mailto:fds.chryso@chryso.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 1)

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

silicate d'éthyle

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Principaux dangers:** Inflammables

## 2.3 Autres dangers

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

|                                                                 |                   |                                                                               |          |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------|
| CAS: 78-10-4<br>EINECS: 201-083-8<br>Numéro index: 014-005-00-0 | silicate d'éthyle | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 | 50-<100% |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------|

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation:**

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 2)

**Après contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.**Après ingestion:**

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritant pour les yeux.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers****Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des mélanges inflammables à l'air peuvent se former dans les conteneurs vides. Ne pas crever, couper, percer, chauffer ou souder des conteneurs non nettoyés.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### STOCKAGE

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

–

**78-10-4 silicate d'éthyle**

VLEP Valeur à long terme: 44 mg/m<sup>3</sup>, 5 ppm

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

#### Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.



Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :  
- A1 (Marron)

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 4)

**Protection des mains:**
**Matériau des gants**


Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux/du visage**


Lunettes de protection

**Protection du corps:**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**INDICATIONS GÉNÉRALES**

|                                                   |                                            |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| État physique                                     | Liquide                                    |
| Couleur:                                          | Incolore à jaune clair                     |
| Odeur:                                            | Aromatique                                 |
| Seuil olfactif:                                   | Non déterminé.                             |
| Point de fusion/point de congélation:             | Non déterminé.                             |
| Inflammabilité                                    | Inflammable.                               |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion      |                                            |
| Inférieure:                                       | Non déterminé.                             |
| Supérieure:                                       | Non déterminé.                             |
| Point d'éclair:                                   | 45 °C                                      |
| Température d'auto-inflammation                   | Non déterminé.                             |
| Température de décomposition:                     | Non déterminé.                             |
| pH                                                | Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau). |
| <b>VISCOSITÉ</b>                                  |                                            |
| Viscosité cinématique                             | Non déterminé.                             |
| Dynamique:                                        | Non déterminé.                             |
| Solubilité                                        |                                            |
| l'eau:                                            | Pas ou peu miscible                        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé.                             |
| Pression de vapeur:                               | Non déterminé.                             |
| Densité et/ou densité relative                    |                                            |
| Densité à 20 °C:                                  | >1 g/cm <sup>3</sup>                       |
| Densité de vapeur:                                | Non déterminé.                             |
| Caractéristiques des particules                   | Non applicable.                            |

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 5)

## 9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé  
et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange  
vapeur-air inflammable/explosif.

Changement d'état:-

Vitesse d'évaporation:

Non déterminé.

### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

Non applicable.

Gaz inflammables

Non réglementé

Aérosols

Non réglementé

Gaz comburants

Non réglementé

Gaz sous pression

Non réglementé

Liquides inflammables

Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables

Non réglementé

Substances et mélanges autoréactifs

Non réglementé

Liquides pyrophoriques

Non réglementé

Matières solides pyrophoriques

Non réglementé

Matières et mélanges auto-échauffants

Non réglementé

Substances et mélanges qui dégagent des gaz  
inflammables au contact de l'eau

Non réglementé

Liquides comburants

Non réglementé

Matières solides comburantes

Non réglementé

Peroxydes organiques

Non réglementé

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Non réglementé

Explosibles désensibilisés

Non réglementé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source  
d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit:** *Chryso®Rocasol Plus*

(suite de la page 6)

## 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**TOXICITÉ AIGUË** Nocif par inhalation.

**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 7)

## 12.7 Autres effets néfastes

### COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

**Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

### EMBALLAGES NON NETTOYÉS

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE)

IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TETRAETHYL SILICATE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe  
Étiquette3 Liquides inflammables.  
3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Liquides inflammables.

30

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit: Chryso®Rocasol Plus**

(suite de la page 8)

|                                                                              |                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>No EMS:</b>                                                               | F-E,S-D                                                                                                                        |
| <b>Stowage Category</b>                                                      | A                                                                                                                              |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non réglementé                                                                                                                 |
| <b>Indications complémentaires de transport:</b>                             |                                                                                                                                |
| <b>ADR</b>                                                                   |                                                                                                                                |
| Quantités limitées (LQ)                                                      | 5L                                                                                                                             |
| Quantités exceptées (EQ)                                                     | Code: E1<br>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml<br>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml |
| Catégorie de transport                                                       | 3                                                                                                                              |
| Code de restriction en tunnels                                               | D/E                                                                                                                            |
| <b>IMDG</b>                                                                  |                                                                                                                                |
| Limited quantities (LQ)                                                      | 5L                                                                                                                             |
| Excepted quantities (EQ)                                                     | Code: E1<br>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml<br>Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml               |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Voir la section 2 pour l'identification des dangers.

#### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3 | toluène

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3 | toluène

3

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.03.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.03.2025

**Nom du produit:** *Chryso®Rocasol Plus*

(suite de la page 9)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Service établissant la fiche de données de sécurité:**

CHRYSO SAS.

7 rue de l'Europe. 45300.

SERMAISES DE LOIRET.

France

Tel: +(33)2 38 34 58 00

Fax: +(33)2 38 39 01 72

**Autres indications:** Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.

FR